



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_34_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et Pauline D'ANTONA

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Madame Pauline D'ANTONA en qualité de psychologue – 53, rue Aimé BOUCHAYER – 38170 Seyssinet-Pariset :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'un atelier table ronde intitulé « L'arrivée de bébé : et les grands-parents dans tout ça ! » à l'occasion de la « quinzaine de la parentalité » sur la commune de Vif dans la salle Polyvalente Louis Maisonnat – 43, rue du 19 mars 1962 – 38450 Vif.

L'atelier aura lieu le lundi 02 juin 2025 de 14h00 à 16h00.

Le coût total de l'intervention sera de 350 € (trois cent cinquante euros) détaillés comme suit :

- 350 € (trois cent cinquante euros) pour 2h.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.